**Termes de référence**

**Elaboration d’outils pour les évaluations nationales standardisées**

**Initiative ELAN-Afrique**

1. **Contexte et justification :**

L’Initiative « École et langues nationales » en Afrique (ELAN-Afrique) est une offre de la Francophonie en réponse au défi de l’amélioration de la qualité de l’éducation en Afrique subsaharienne. Cette Initiative propose un appui différencié à des pays membres de la Francophonie pour l’introduction maîtrisée et réussie de l’enseignement bi-plurilingue au primaire (langues nationales africaines-français).

Au cours de la première phase de l’Initiative, huit pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Mali, Niger, République démocratique du. Congo, Sénégal) ont bénéficié de l’appui technique et financier de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses partenaires (le Ministère français de l’Europe et des Affaires étrangères, l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l’Agence française de Développement (AFD)) pour la mise en œuvre de leurs plans d’action nationaux en faveur de l’enseignement bi-plurilingue au primaire.

En 2013, pour améliorer la maîtrise de la lecture-écriture, et de fait améliorer les apprentissages fondamentaux des élèves, un dispositif expérimental dénommé « Apprendre à lire et à écrire dans une première langue africaine et en français », a été mis en place dans les huit pays ELAN, avec la collaboration du Partenariat mondial pour l’éducation (PME).

A cet effet, une approche pédagogique de l’enseignement-apprentissage de la lecture et de l’écriture en contexte multilingue (approche ELAN) a été développée et expérimentée durant 2 ans dans 10 écoles primaires dans chaque pays[[1]](#footnote-1). Des acteurs nationaux ont ainsi bénéficié de plusieurs formations et ateliers de renforcement de capacités (régionaux et nationaux) visant la maîtrise de l’approche ELAN de l’enseignement-apprentissage de la lecture-écriture. Des missions de suivi pédagogique régulières ont permis d’apprécier le degré d’appropriation de l’approche par les acteurs de terrain.

Les résultats positifs de cette expérimentation confortent la volonté des pays à choisir l’enseignement bilingue comme option durable de développement de leur système éducatif.

C’est ainsi qu’une seconde phase, lancée en juin 2016 à Abidjan, a démarré avec l’adhésion de quatre pays supplémentaires : la Côte d’Ivoire, la Guinée, Madagascar et le Togo.

Les objectifs poursuivis s’inscrivent dans le prolongement de ceux de la phase 1. Bien plus, face à une forte demande des pays d’étendre le modèle bilingue à plus d’écoles, à plus de langues ou encore de généraliser à moyen terme l’enseignement bilingue à tout leur système éducatif, la seconde phase d’ELAN ambitionne d’accompagner les pays qui ont entrepris le déploiement d’un curriculum bi ou multilingue dans l’enseignement à partir du primaire.

Sept pays sont ainsi en phase de réforme plurilingue (Niger, Sénégal, RDC, Mali, Burkina Faso) ou de renforcement de leur système bilingue (Burundi, Madagascar). ELAN souhaite donc renforcer son appui à ces pays qui agissent à un niveau systémique selon leurs besoins exprimés.

Les défis de la mise à l’échelle de l’enseignement bilingue sont nombreux. L’un des volets de la réforme bilingue est celui du suivi-évaluation. En effet, les pays partenaires du programme ELAN ont besoin de mesurer les effets du déploiement de l’enseignement plurilingue sur les apprentissages des élèves, tout en disposant de données fiables pour piloter leur réforme sur le plan qualitatif, ou bien encore de renforcer la prise en charge des difficultés des élèves en classe et la professionnalisation des enseignants sur l’enseignement de la langue en contexte plurilingue.

Ainsi, l’un des objectifs du volet suivi-évaluation du programme est d’accompagner les pays pour renforcer et adapter les évaluations nationales standardisées aux contextes plurilingues. En effet, si les pays disposent de dispositifs nationaux d’évaluations standardisées, ces dispositifs ne prennent en général pas en compte la didactique bilingue.

Aussi, l’Initiative ELAN, conformément à la composante 1 de la deuxième phase, et en vue d’une troisième phase, entend proposer à ses pays partenaires un ensemble d’outils pour les évaluations nationales standardisées des apprentissages linguistiques des élèves des classes bilingues, tenant compte des politiques éducatives nationales et des spécificités des systèmes éducatifs des Etats concernés. Le niveau scolaire concerné pourra varier selon les besoins spécifiques de chaque pays, entre la 1ère et la 4ème année du primaire.

Le programme souhaite également accompagner les sept pays susmentionnés en phase de réforme plurilingue, dans l’amélioration de la prise en charge des élèves en difficultés en classe par la mise en place d’évaluation formatives et positives. Ce volet fera l’objet d’un autre travail d’expertise (avec une équipe d’experts différente), en complément du travail objet des présents termes de référence.

Au regard de ce qui précède, l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers l’Institut de la Francophonie pour l’éducation et la formation (IFEF), entrevoit un travail d’expertise afin d’élaborer avec l’équipe-programme ELAN, le groupe d’experts ELAN et les pays le souhaitant, les outils nécessaires.

1. **Objectif :**

L’objectif final de ce travail d’expertise est de proposer aux sept pays identifiés un cadre méthodologique d’évaluation lui permettant de renforcer les évaluations nationales en contexte plurilingue.

1. **Objectifs spécifiques :**
2. Apprécier les compétences des élèves en langue d’enseignement sur une échelle de compétence pertinente, favorisant un diagnostic sur les difficultés d’apprentissages des élèves en vue de renforcer la formation initiale ou la professionnalisation des enseignants en lien avec les difficultés des élèves (en prenant en compte les questions propres aux difficultés d’apprentissage en contexte plurilingue comme le transfert d’une langue à l’autre par exemple) ;
3. Concevoir de questionnaires de contexte axés sur certains facteurs clés ayant/pouvant avoir un effet important sur les apprentissages scolaires (il ne sera pas question d’agir sur l’ensemble du contexte d’apprentissage (comme le font les évaluations internationales), mais de renforcer les données contextuelles sur l’environnement de la classe, les caractéristiques des enseignants et leur encadrement, tout en gardant quelques variables clés comme la zone géographique de l’école, le genre de l’élève, le statut économique et social de l’élève). Ces questionnaires devront permettre d’affiner les analyses sur les apprentissages et de prioriser les actions en faveur de zones géographiques, de types d’élèves, de types d’enseignants ;
4. Disposer d’un manuel de procédures de collecte, de vérification des données, d’analyse des données et d’un canevas de rapport leur permettant de disposer dans des temps relativement courts d’analyses et d’un outil facilitant le dialogue pour réviser, renforcer les politiques en faveur de la qualité et notamment sur la mise en place de leur réforme plurilingue ;
5. Disposer d’une procédure de transcription/adaptation des tests dans les différentes LN enseignées dans les pays participants.
6. **Livrables :**
7. Cadre de référence ELAN de tests en langue validé scientifiquement (outil indispensable pour élaborer les tests mais aussi orienter les analyses sur les difficultés spécifiques des élèves en contexte plurilingue) – Ce cadre pourra servir de base aux pays pour élaborer leur propre cadre de référence en fonction de leurs spécificités ou besoins, ou voir de l’intégrer dans sa globalité si le cadre répond à toutes les exigences du pays ;
8. Tests ELAN (adaptables par les pays) de langue en français testés dans au moins un pays et validés scientifiquement (dont les niveaux sont à définir et avec un accent sur le transfert langue (L1) vers langue 2 (L2) et les difficultés d’apprentissage par les pays) ;
9. Guide de procédures pour la transcription/adaptation des tests qui sera par la suite adapté dans différentes langues dans un souci de comparabilité des tests ;
10. Manuel de procédures pour la mise à l’essai des tests type ELAN qui sera ensuite adapté dans différentes langues (incluant les procédures d’échantillonnage, collecte, la saisie et vérification des données, l’analyse et la procédure à suivre pour écarter certains items ou les modifier légèrement afin de garantir la comparaison entre les langues et la fiabilité de la mesure)
11. Guide sur le renforcement des questionnaires de contexte en lien avec les systèmes d’enseignements plurilingues (proposition d’un choix de variables et de questions adossé d’encadrés explicatifs sur ce que peuvent apporter ces variables en termes d’analyses)
12. Manuel de procédures sur l’échantillonnage en contexte plurilingue (prendre en compte la représentativité des écoles en fonction du poids des langues tout en respectant une représentativité en termes de territoires)
13. Manuel de procédures de collecte adapté aux tests ELAN (peut être adapté dans chacun des pays)
14. Guide méthodologique d’analyse des données adapté à une évaluation en plusieurs langues.
15. **Apports :**

Pour la réalisation de cette mission,

* L’équipe programme ELAN mettra à la disposition de l’équipe des consultants toute la documentation opérationnelle et analytique disponible en relation avec l’objet de l’étude (notamment les guides d’orientation ELAN, le référentiel de compétences linguistiques ELAN, les grilles d’observation de classe mises à la disposition des enseignants et encadreurs pédagogiques). Elle interviendra, au besoin, pour faciliter les contacts de l’équipe de consultants avec les institutions/personnes que l’équipe de consultants souhaite rencontrer.
* l’équipe de consultants sera constituée d’experts confirmés ayant les compétences pertinentes et une longue expérience dans le domaine du suivi-évaluation, conformément aux critères listés dans la rubrique « Profil de l’expertise ».
1. **Profil de l’expertise nécessaire :**

La mission d’expertise sera réalisée par un groupe de 3 experts dont les rôles et la manière de fonctionner auront été précisés dans l’offre technique.

Les experts composant l’équipe proposée devront disposer des compétences suivantes :

* Connaissances approfondies des systèmes éducatifs des pays d’Afrique subsaharienne ;
* Au moins 8 ans d’expérience dans l’évaluation des compétences scolaires ;
* Expérience avérée dans la gestion des systèmes éducatifs (5 à 6 ans) en Afrique subsaharienne, en particulier pour ce qui est des aspects évaluations/programmes d’études et dispositifs de formation des enseignants ;
* Expertise dans la conception de protocole d’évaluation et autres documents de référence dans le domaine de l’éducation ;
* Expertise en traitement et analyse statistique appliqués au domaine de l’éducation ;
* Expertise en pédagogie et/ou didactique bilingue ;
* Connaissance des acteurs de la coopération internationale dans le domaine de l’évaluation des apprentissages (PASEC, EGRA, PISA, SAQMEC ...) ;
* Diplôme universitaire avancé (au moins BAC+5) dans le domaine des statistiques, sciences de l’éducation, psychologie du développement, sciences sociales, sciences humaines, politiques publiques, ou tout autre domaine connexe ;
* Excellente maîtrise de la langue française, à l’écrit et à l’oral ;
* Excellentes capacités de communication avec des partenaires multiples ;
* Excellentes capacités rédactionnelles.
1. **Chronogramme :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrable** | **Date de remise des livrables** | **Objectif et chemin critique de mise en œuvre** |
| **1**Cadre de référence ELAN de tests en langue validé scientifiquement | Début mars 2020 : version pré-définitiveMi mars 2020 : version définitiveFin mars 2020 : version validée scientifiquement | Apprécier les compétences des élèves en langue d’enseignement sur une échelle de compétence pertinente et prenant en compte les difficultés d’apprentissage de la langue en contexte plurilingue (disponible pour les niveaux 1,2 et 3 du primaire, tout en prenant en compte la lecture et **l’écriture / la mesure de l’expression orale serait un plus)**Le cadre de référence des tests ELAN peut être rédigé en s’inspirant des cadres de références du PASEC et d’EGRA (en ligne sur leurs sites internet), mais pas que, puisqu’ils doivent prendre en compte les préoccupations des pays sur l’écrit et l’expression orale (les évaluations nationales doivent avoir une valeur ajoutée par rapport aux évaluations internationales). La difficulté résidera dans la définition des compétences sur le transfert d’une langue à l’autre et sur les compétences à définir et attendues en milieu de cycle primaire (3e ou 4e année). Le cadre de référence devra se focaliser sur les compétences fondamentales à atteindre et les étapes clés d’apprentissage d’une langue. |
| **2**Tests ELAN de langue en français validés scientifiquement | Septembre 2020 : versions prédéfinitives Octobre 2020 : versions définitivesnovembre-décembre 2020 : tests terrainDécembre 2020 : validation scientifique des tests | apprécier les compétences des élèves en langue d’enseignement sur une échelle de compétence pertinente et prenant en compte les étapes et difficultés d’apprentissage en contexte plurilingue. En étroite collaboration avec les pays, ELAN devra prioriser la conception des tests sur la 2e, 3e ou 4e année du primaire.La priorité est de concevoir des tests en langue française Le calendrier de conception des tests doit prendre en compte leur mise à l’essai dans au moins un pays. Les tests doivent être conçus en lien avec la méthode d’analyse retenue (méthode qui doit permettre des analyses rapides mais également de mesurer les compétences des élèves sur une échelle de compétences).  |
| **3**Guide de procédure pour la transcription/adaptation des tests dans différentes langues dans un souci de comparabilité des tests | Octobre 2020 : version prédéfinitive Novembre 2020 : version définitive | Ce guide doit permettre aux pays de disposer des méthodes et étapes pour adapter un test dans une langue autre que le français  |
| **4**Manuel de procédures pour la mise à l’essai des tests  | janvier 2021 : version prédéfinitive février 2021 : version définitive | Les pays disposent d’un guide pour la mise à l’essai des tests type ELAN dans différentes langues (incluant les procédures d’échantillonnage, collecte, la saisie et vérification des données, l’analyse et la procédure à suivre pour écarter certains items ou les modifier légèrement afin de garantir la comparaison entre les langues et la fiabilité de la mesure) |
| **5**Guide sur le renforcement des questionnaires de contexte en lien avec les systèmes d’enseignements plurilingues | Décembre 2020 : version prédéfinitive janvier 2021 : version définitive | Ce guide permet aux pays d’adapter ses questionnaires d’évaluation en lien avec un contexte plurilingue : proposition d’un choix de variables et de questions adossé d’encadrés explicatifs sur ce que peuvent apporter ces variables en termes d’analyses |
| **6**Manuel de procédure sur l’échantillonnage en contexte plurilingue  | Décembre 2020 : version prédéfinitive janvier 2021 : version définitive | Guide permettant aux pays de prendre en compte la représentativité des écoles en fonction du poids des langues tout en respectant une représentativité en termes de territoires |
| **7**Manuel de procédures de collecte adapté aux tests ELAN  | Décembre 2020 : version prédéfinitive janvier 2021 : version définitive | Guide permettant aux pays de disposer de procédures de collecte adaptées aux tests ELAN |
| **8**Guide méthodologique d’analyse des données adapté à une évaluation en plusieurs langues et à des tests type ELAN | août2021 : version prédéfinitive septembre 2021 : version définitive | Les pays disposent de guides d’analyse leur permettant d’analyser leurs données sur la base d’une évaluation dont les tests sont comparables entre les différentes langues d’enseignement. Ce guide d’analyse est opérationnel, donne des exemples d’analyses possibles en lien avec les variables de contexte mais également sur l’interprétation du positionnement des élèves sur l’échelle de compétences |

* Le démarrage du travail de consultation est prévu pour le mois de février 2020. Une réunion de travail initiale entre l’équipe d’experts et l’équipe programme ELAN pourra avoir lieu au cours du mois de février 2020.
* Une étude documentaire et des entretiens exploratoires auront lieu de février à avril 2020.
* Une réunion d’échange et de concertation aura lieu avec l’équipe d’experts travaillant sur les dispositifs d’évaluation formative en avril 2020.
* Une feuille de route détaillée élaborée par les experts, en concertation avec l’équipe-programme ELAN sera remise en avril 2020 à ELAN.
1. **Modalités de travail :**

Les consultants travailleront en étroite collaboration avec l’équipe-programme ELAN et les équipes techniques nationales désignées à cet effet.

**Les outils élaborés seront validés scientifiquement par un groupe d’experts reconnus en pédagogie.**

1. **Eléments budgétaires :**

Le budget total de l’expertise devra être présenté selon le format de l’annexe 2. Il comprendra les honoraires des consultants.

Les coûts liés aux missions à l’IFEF ou dans les pays (billet d’avion, indemnités journalières de mission et hébergement) seront pris en charge par l’Institut, selon les procédures en vigueur à l’IFEF.

1. **Dossier de candidature :**

Le groupe d’experts souhaitant répondre à la présente proposition d’expertise devra faire parvenir à l’attention de Hamidou SEYDOU HANAFIOU, (hamidou.seydou-hanafiou@francophonie.org), Hamaya AG ABDOULAYE (hamaya.ag-abdoulaye@francophonie.org), l’ensemble des éléments suivants :

* L’offre technique comprenant :
	+ La présentation complète de l’entité candidate en cas de soumission par une université, laboratoire ou cabinet constitué ;
	+ Les références de l’entité candidate ou des experts ;
	+ Une note précisant la compréhension de la commande de l’IFEF ;
	+ Une note sur l’organisation opérationnelle avec un planning de l’équipe (précisant le nombre de jours de travail par consultant), le chronogramme d’exécution de l’étude et de remises des livrables ;
* L’offre financière (voir annexe 2) : l’offre sera présentée en euros HT et TTC. Les honoraires devront intégrer tous les coûts de la prestation hors déplacement. Ils seront détaillés pour pouvoir distinguer, par consultant le nombre de jours facturés, le coût journalier ainsi que les étapes de travail et les principales tâches associées.

Les coûts afférents aux déplacements de l’équipe d’évaluation ne devront pas être intégrés dans le montant de l’offre global. Ils seront pris en charge par l’IFEF.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Présentation synthétique de l’Initiative Ecole et langues nationales**

*Documents du projet, outils produits, rapports d’exécution et d’évaluation de la phase 1 disponibles auprès de l’équipe programme ELAN*

1. **Phase 2**
* **Contexte de l’Initiative**

La progression de la scolarisation primaire en Afrique sub-saharienne a été importante après la mise en œuvre des plans Education pour tous (+66% d’enfants scolarisés au primaire entre 1999 et 2011, soit 136 millions d’enfants, et un taux net d’accès au primaire de 78% en 2011), mais les évaluations des élèves réalisées par le programme PASEC mettent en évidence la faiblesse des apprentissages fondamentaux. Parmi les causes multiples de ces fragilités, l’utilisation du français comme medium principal d’enseignement dès la 1ère année, notamment dans les zones rurales peu en contact avec le français, participe de la difficulté scolaire et de l’échec de nombreux enfants.

Pour réduire cette difficulté, plusieurs pays ont initié un enseignement « bilingue » qui articule l’usage d’une langue africaine comprise par les enfants comme langue principale des apprentissages clés (lecture, écriture, calcul) au cours des 3 premières années du primaire, et l’initiation à la langue française qui devient medium principal au cours de la seconde moitié du cycle primaire et pour le secondaire.

L’Initiative « Ecole et langues nationales » est née en 2010 du rapprochement de 8 pays africains sub-sahariens (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, RD Congo, Mali, Niger, Sénégal) avec l’OIF, l’AUF, l’AFD et le MAEDI. Une première phase 2012-2017 a bénéficié d’un appui financier de l’AFD (programme ELAN 1 à hauteur d’un montant de 4,5M€), de l’OIF (1,8 M€) et du PME (1 M€). Elle a porté sur le plaidoyer et la définition de la méthodologie et des outils (choix didactiques, approches et dispositifs d’accompagnement), en intervenant à deux niveaux : (i) l’amélioration du cadre d’enseignement des langues africaines dans les pays (acceptabilité politique, capacités des acteurs) ; (ii) la mise en œuvre d’une expérimentation pour renforcer les premiers apprentissages en lecture-écriture au début du cycle primaire. Cette phase pilote en cours a montré des premiers résultats concluants sur la base des évaluations effectuées.

* **Objectifs et contenu de la Phase 2 de l’Initiative ELAN**

Cette phase 2 marque un changement d’échelle pour faire levier sur les politiques sectorielles nationales et créer les conditions d’un déploiement futur : développer et pérenniser l’enseignement bilingue afin d’améliorer durablement la qualité de l’éducation, en renforçant les compétences fondamentales des élèves. Elle concerne 4 nouveaux pays (RCI, Guinée, Madagascar, Togo). Sa composante 1 aide les ministères de l’éducation des pays à intégrer les réformes relatives à l’enseignement bilingue dans les plans sectoriels nationaux (curriculum d’enseignement, formation des enseignants, conception et diffusion des ressources et outils pédagogiques) : soit en visant l’extension des expérimentations précédentes, soit en accompagnant le déploiement progressif ou la consolidation d’un enseignement bilingue. L’action pilote en faveur de la lecture-écriture (initiée pour les 1ère et 2ème années au cours de la phase I de l’Initiative) sera poursuivie en 3ème, 4ème et 5ème années du primaire en mettant l’accent sur la transition entre une langue africaine (L1) et la langue française (L2) qui est le medium d’apprentissage principal à partir de la seconde moitié du cycle primaire et pour le reste de la scolarisation. La composante 2 développe le dispositif international d’appui à l’enseignement bilingue au sein des institutions de la Francophonie : coordination et suivi de l’Initiative, expertise technique et scientifique en appui aux pays, recherches-actions, mutualisation et valorisation des bonnes pratiques, des enseignements et des résultats, et articulation avec le réseau des pays anglophones de partage des pratiques efficaces.

* **Intervenants et mode opératoire**

Le mode opératoire de la phase I de l’Initiative est reconduit. La maîtrise d’ouvrage internationale est assurée par l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers l’Institut de la Francophonie pour l’éducation et la formation (IFEF), avec laquelle les Ministères de l’éducation nationale sont chacun associés par un protocole d’accord intégrant les plans d’actions triennaux des pays et les procédures fiduciaires de gestion des fonds. L’OIF/IFEF est en charge de la coordination internationale de l’Initiative. Ainsi, une équipe programme composée de six personnes gère et suive au quotidien le programme et accompagne les équipes techniques des pays partenaires dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d’actions pays sur les plans technique et financier.

L’OIF/IFEF organise des missions semestrielles de suivi par son équipe programme ELAN ou d’experts mandatés. Par ailleurs, l’OIF/IFEF bénéficie de l’appui d’un opérateur délégué, l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui contribue au renforcement des capacités, à l’appui conseil et aux évaluations formatives. Le pilotage d’ensemble est assuré par un Comité d’orientation et un Comité de coordination international.

En outre, l’Initiative est appuyée par un groupe d’experts (GE) composé d’une vingtaine de spécialistes des sciences de l’éducation et plus spécifiquement de l’enseignement bilingue français-langues africaines. Les membres du groupe d’experts assurent aussi des missions de suivi pédagogiques, animent des sessions de formations au bénéfice des acteurs des pays partenaires de l’Initiative.

* **Coût et financement**

Le coût de cette phase 2 de l’Initiative s’élève à 10,54 M€, dont 5,65M€ pour l’appui aux plans d’actions de 12 pays et l’évaluation des résultats et 4,89 M€ pour le dispositif international. Il est cofinancé par une subvention de l’AFD (5 M€) et une subvention de l’OIF (3,44M€). L’autofinancement des 12 pays est estimé à 2,10 M€. Les contributions locales des bailleurs de fonds qui appuient la politique sectorielle, dans laquelle s’inscrit le déploiement de l’enseignement bilingue, sont définies annuellement lors de l’adoption du plan de travail annuel de chaque pays.

* **Principaux effets attendus**

L’Initiative consolide les capacités des pays à pérenniser l’enseignement bilingue en permettant une mise à l'échelle progressive par l'articulation des différents financements / bailleurs (bilatéraux, multilatéraux dont le PME) et par l’émergence d’un réseau francophone de l’enseignement bilingue complémentaire d’autres programmes (PASEC, IFADEM, TISSA) intervenant sur la qualité. L’Initiative contribue à améliorer l’efficacité des apprentissages (en lecture, écriture, calcul) et l’équité en réduisant les échecs et abandons scolaires en Afrique sub-saharienne francophone, source d’importants gaspillages. La maîtrise des compétences fondamentales conforte également l’apprentissage du français. Ces réformes aident les pays francophones à rattraper leur retard sur les pays anglophones d’Afrique (qui intègrent depuis de nombreuses années l’enseignement bilingue au primaire). L’Initiative valorise dans les systèmes éducatifs africains les langues et cultures africaines partenaires de la langue française, en réponse aux aspirations des pays exprimées lors des Etat généraux de l’éducation.

* **Principaux risques anticipés**

Les capacités des pays à conduire des réformes (révision des curricula, des dispositifs de formation des enseignants, du matériel didactique, gestion de la diversité des langues africaines prises en compte) sont variables. Aussi le projet appuie des actions de renforcement de capacités pour la mise en œuvre d’un enseignement bilingue, en complément des appuis structurants des bailleurs aux programmes sectoriels (planification, pilotage, conduite de réformes). Pour maîtriser l’augmentation des pays impliqués dans l’Initiative, l’OIF/IFEF a étoffé sa cellule projet pour assurer un suivi régulier des activités pays à travers un mécanisme de dialogue et de rapportage structuré avec les points focaux ELAN dans chaque pays impliqué. L’OIF/IFEF effectue également des missions de supervision et s’appuie sur les missions périodiques d’experts et sur les appuis des représentations de l’AUF dans les pays respectifs. Comme c’est l’usage, les MEN consultent systématiquement les communautés sur le choix des langues africaines à utiliser à l’école pour s’assurer de l’acceptabilité sociale de l’enseignement bilingue.

* **Actions phares de la Phase 2**

Rapport d’exécution de la 1ère période de la phase 2 (2016-2019) est disponible auprès de l’équipe programme.

* **Appui aux plans d’action nationaux**

Avec l’appui des experts d’Elan, dix plans d’action nationaux pour le déploiement de l’enseignement bilingue ont été élaborés. Chaque plan d’action s’inscrit dans le cadre du plan sectoriel du pays.

Chaque plan est structuré selon les axes suivants :

* définition de politiques linguistiques éducatives (textes de loi et documents d’orientation
* formation (initiale et continue) des acteurs de l’éducation, notamment les enseignants et leurs encadreurs
* élaboration de matériels didactiques
* sensibilisation au bienfait de l’EB
* suivi-évaluation.

Le financement additionnel d’ELAN aux plans d’action s’élève à 280 K €.

Parmi 12 pays partenaires d’ELAN, 8 pays reçu une subvention de 140 000 €, correspondant à la 1ère tranche de la subvention allouée aux Ministères partenaires.

* **Activités transversales**

Au cours des années 2016, 2017 et 2018, des cadres nationaux ont bénéficié de sessions de formation à l’approche ELAN de la lecture-écriture, au suivi pédagogique de proximité, au transfert de compétences linguistiques qui est considéré comme une des clés de la réussite des modèles bilingues. Des documents de référence ont été produits, notamment un guide pour le transfert de compétences linguistiques, un guide pour l’enseignement des mathématiques. Les principaux documents de référence produits au cours de la phase 1 ont fait l’objet d’une révision par les experts ELAN en vue de leur amélioration. Aussi, de nouvelles versions des guides d’orientations ont vu le jour. A ce jour, le programme ELAN dispose des ressources destinées à la formation des formateurs (enseignants et leurs encadrants) contribuant à la mise à l’échelle de l’enseignement bi-plurilingue.

Dans le cadre d’un rapprochement avec le programme IFADEM, il a été proposé à quatre États (Madagascar, Mali, Niger et RDC) de co-construire un dispositif hybride de formation destiné aux instituteurs des écoles bilingues. En s’appuyant sur l’expertise d’IFADEM et sur les acquis d’ELAN dans le domaine de l’enseignement bilingue, trois livrets ont été produits sur la base d’une analyse des besoins de ces pays engagés dans une démarche d’extension ou généralisation de l’enseignement bilingue. Ce type de dispositif pourrait répondre aux besoins grandissants des pays en termes de formation initiale et continue

Un partenariat avec les bureaux de l’UNESCO à Dakar (Sénégal) et Abuja (Nigéria), a permis de développer des outils (Cadre d’Orientation sous régional pour la formation des formateurs en éducation bilingue (CoFEB) et du Programme de formation en éducation bilingue (ProFEB)) pour la formation initiale et continue des acteurs bilingues, enseignants et encadreurs pédagogiques compris, dans la perspective de couvrir l’ensemble des pays francophones d’Afrique subsaharienne.

Dans le cadre de la mutualisation des expériences et des pratiques, ELAN a mis en place un réseau francophone LECTURE , mais aussi constitué une base documentaire qui constitue l’inventaire de la quasi-totalité des ressources en éducation bilingue dans les huit pays de la phase 1 au cours de cette seconde phase, il est prévu de faire le même travail d’inventaire dans les quatre nouveaux pays.

* **Outils pédagogiques et documents d’orientation :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote projet pilote «Apprendre à lire et à écrire dans une première langue africaine et en français», des documents d’orientation ainsi que des outils pédagogiques ont été produits, en références aux principales orientations formulées dans le ‘Guide d’orientation à l’approche bi-plurilingue de l’enseignement des langues africaines et du français’. Ci-dessous la liste des documents produits au cours de la phase d’ELAN-Afrique.

* 1 guide d’orientation à l’approche bi-plurilingue de l’enseignement des langues africaines et du français
* 1 guide du maître contextualisé par pays : 1ère et 2ème années
* 1 livret de l’élève contextualisé en langues nationales par pays : 1ère et 2ème années
* 1 boîte à outils pour le formateur
* 1 guide d’orientation pour l’enseignement du français ;
* 1mallette pédagogique ELAN pour l’introduction du français (jeux et livrets de lecture)
* 1 guide du maître pour le français 2
* 1 manuel d’activités, de découverte et de jeux pour l’élève : français 2
* des lexiques spécialisés pour l’enseignement de la lecture-écriture selon l’approche ELAN, destinés aux enseignants et aux formateurs

Annexe 2 : Fiche offre financière

**Honoraires**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Étapes** | **Détail des tâches** | **Consultant 1 (Nbr de jours)** | **Consultant 2 (Nbr de jours)** | **Consultant 3 (Nbr de jours)** | **Sous-total** | **Total** |
| **1…** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **2…** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **3…** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Total jours** |  |  |  |  |  |  |
| **Taux jour (HT)** |  |  |  |  |  |  |
| **Sous-Total 1** |  |  |  |  |  |  |

NB 1 : Renseigner les étapes et ajouter autant de lignes que d’étapes nécessaires

NB 2 : Ajouter autant de colonnes que de consultants nécessaires

NB 3 : Les honoraires doivent intégrer tous les coûts de la prestation (hors déplacements)

1. 10 écoles primaires par pays, 2 classes par école, 1 langue nationale expérimentée. Excepté au Bénin, où seules 5 écoles ont fait partie de l’échantillonnage testé. [↑](#footnote-ref-1)